Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202318-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2023 18

SEANCE DU 22 MARS 2023

Convocation du	**13 FEVRIER 2023**
Affichage du	**13 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**16**
Nombre de votants	**18**
PROCURATIONS	**2**

Objet : Instauration d'une prime pour les médailles du travail

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT DEUX MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
M NIGAY Jean-Marie, Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,
M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOXSTAEL Christiane,

Absent :
Mme SPIRA Julie

Secrétaire : Mme LACOUR Aude

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la médaille d'honneur communale est attribuée au personnel communal ayant réuni un certain nombre d'années de travail dans la Fonction Publique Territoriale et propose que cette distinction soit assortie d'une prime définie de la manière suivante mais aussi aux élus :

	Agents	Elus
☞ Médaille d'argent : (20 ans de service)	300 €	150 €
☞ Médaille de vermeil : (30 ans de service)	400 €	200 €
☞ Médaille d'or : (35 ans de service)	500 €	250 €
☞ Médaille grand or : (40 ans de service)	600 €	300 €

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(POUR : 15 – CONTRE : 3)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer pour la médaille d'honneur du travail communale

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 060-216002105-20230322-DELIB202318-DE

	Agents	Elus
☞ Médaille d'argent : (20 ans de service)	300 €	150 €
☞ Médaille de vermeil : (30 ans de service)	400 €	200 €
☞ Médaille d'or : (35 ans de service)	500 €	250 €
☞ Médaille grand or : (40 ans de service)	600 €	300 €

Article 2 : **DECIDE** que les démarches et demandes devront être fait après en avoir fait la demande et avoir fourni les justificatifs.

Article 3 : **DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355